



Union des Commerçants d'Hérépian

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2019

Hérépian, le 22 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration de l'UCH a l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de notre association qui se tiendra le lundi 10 février 2020 à 20H00 au **restaurant l'Ocre Rouge à Hérépian**. L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport moral.
- Présentation du rapport financier.
- Élection du bureau.
- Bal des commerçants.
- Questions diverses.

Conformément à nos statuts, un quorum des 2/3 (deux tiers) des adhérents à jour de cotisation doit être atteint pour que l'Assemblée délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint dûment rempli et signé.

Si vous souhaitez voir d'autres questions à l'ordre du jour de cette assemblée, merci d'en faire part au bureau de l'association, par mail (contact@asso-uch.fr) ou directement auprès du président, Philippe Veyrié.

Certain de l'intérêt que vous portez à votre association, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président
Philippe Veyrié

Pouvoir de représentation à l'assemblée générale ordinaire de l'U.C.H

Je soussigné,..... membres de l'U.C.H, donne pouvoir par la présente à de me représenter, voter et prendre toute décision nécessaire, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association, le 10 février 2020 ou sera délibéré l'ordre du jour figurant sur la convocation.

Fait à le/...../.....
Bon pour pouvoir (signature)